

---

État des citoyens de la commune de Domfront qui se sont obligés de payer annuellement des sommes pour entretenir des volontaires sur les frontières, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État des citoyens de la commune de Domfront qui se sont obligés de payer annuellement des sommes pour entretenir des volontaires sur les frontières, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 552-554;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27389\\_t1\\_0552\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27389_t1_0552_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Etat des biens d'émigrés vendus depuis le 22 germ. jusqu'au 20 flor. II].

EPOQUES	ESTIMATION	ADJUDICATION	EXCÉDENTS
27 germ. ....	38 360 liv.	48 850 liv.	10 490 liv.
20 floréal .....	260 601 liv. 10 s.	339 910 liv.	133 308 liv. 10 s.
Total .....	244 961 liv. 10 s.	388 760 liv.	143 798 liv. 10 s.

[même signature].

## 6

La Société populaire de Cany, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale d'avoir mis la vertu à l'ordre du jour, et déclare que le peuple français reconnoît l'Être Suprême. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cany, 3 flor. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Lorsque vous avez mis la vertu à l'ordre du jour dans la République française, nous ne pensions pas que vous puissiez rendre un décret plus sublime, plus digne de notre admiration et de celle de l'univers.

Mais en déclarant que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême, et l'immortalité de l'âme, vous avez surpassé notre attente et porté à son comble l'enthousiasme que nous avaient inspiré vos glorieux et immenses travaux; recevez le tribut de notre juste reconnaissance. Il doit vous être agréable, ce sont des républicains, des sans-culottes qui vous l'offrent.

Restez à votre poste jusqu'à l'affermissement de la République, pour continuer à bien mériter de la patrie, de la raison, de l'humanité et de l'Être des êtres. S. et F. ».

Jean-Batiste LEBLÉ (présid.), VERGNES (ex-secrét.).

## 7

L'administration du district de Domfront annonce que le flambeau du fanatisme s'éteint dans les mains perfides qui l'avoient allumé; que la vente des biens des émigrés se continue avec le plus grand succès; que des biens évalués 464 944 liv. ont été vendus 863,932 liv. Elle envoie l'état des dons fait pour les défenseurs de la patrie par les citoyens de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Domfront, 26 flor. II] (4).

« Citoyens représentants d'un peuple qui veut la liberté ou la mort,

(1) P.V., XXXVIII, 69. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>; J. Fr., n° 507.

(2) C 306, pl. 1154, p. 3.

(3) P.V., XXXVIII, 69. B<sup>in</sup>, 9 prair (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 10 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 71; J. Sablier, n° 1336; J. Fr., n° 607; Audit. nat., n° 616.

(4) C 304, pl. 1133, p. 12 à 14.

Les cent communes du district de Domfront marchent à grands pas vers la Montagne, en dépit des malveillants; la France entière contemple votre ouvrage; vous vous rendez à ses vœux; fermes à votre poste vous ne l'abandonnez qu'après avoir consolidé les bases du gouvernement républicain; vous avez déjoué les complots des conspirateurs; continuez de lancer les foudres contre les ennemis de la République; la commune de Domfront et quelques autres communes de ce district, dès l'aurore de la révolution, ont fait des dons en tout genre pour nos frères d'armes, pour les indigents et pour avoir des canons. Notre patriotisme, notre position devraient être pour nous des sûrs garants que relativement à ce dernier objet, nos vœux seraient couronnés( nous n'avons pu nous procurer que des affûts). Le flambeau du fanatisme s'éteint dans les mains perfides qui l'avaient allumé; les ministres de la tiare cèdent à la philosophie, les instruments de la superstition serviront à terrasser les satellites des tyrans.

Le cuivre, les cloches n'attendent que le creuset républicain ainsi que l'argenterie des églises.

La vente des biens des émigrés met l'aristocratie aux abois, des biens évalués au denier vingt 464 944 liv. ont été vendus 863 931 liv. Outre les dons faits par la commune de Domfront, dont on vous envoie copie certifiée, nous vous adressons l'état des dons nouvellement faits pour les défenseurs de la patrie; ces objets sont en notre magasin et à votre disposition. Sous peu, nous aurons encore des résultats plus heureux à vous apprendre; comptez sur notre courage et notre zèle à servir la chose publique.

Plusieurs citoyennes se sont empressées de travailler gratuitement à la confection de chemises et sacs de toile pour les volontaires. Vive la République, vive la Montagne. S. et F. ».

RENARD, M. BRIGILLE, BARBOTTE, HERVY, LANGLOIS, RUVAULT, JOURCLÈRE, VENBRUCAUD.

[Etat des citoyens de la comm. qui se sont obligés de payer annuellement des sommes pour entretenir des volontaires sur les frontières; 3 niv. II].

François Alexandre Le Roi, administrateur du directoire du district se soumet payer 200 liv. annuellement à partir du 1<sup>er</sup> de ce mois et par avance en déduction des frais de la nation le 10 septembre 1792 payé.

François Pierre Ragent La Roche déclare souscrire pour une somme de 80 liv. par an pendant la guerre; plus a payé 115 liv.

Charles Louis Garnier La Fosse a pris soumission de payer 15 s. par jour pour un volontaire à la décharge de l'état pendant le service dudit volontaire et en sus une somme de 50 liv. pour son habillement, le 8 7bre 1792.

La dame Thibault épouse du sieur Garnier La Fosse a pris la même soumission que son mari ci-dessus le jour 8 7bre 1792.

La dame Garnier épouse du sieur Le Cocq La Garde a aussi pris soumission de payer 15 s. par jour pour un volontaire à la décharge de l'état tant que durera le service dudit volontaire, Le dit pour 8 7bre 1792.

Le dit jour 8 7bre 1792 Charles Thomas Le Provost La Besnardais et la dame Le Marchant son épouse ont pris soumission de payer à la décharge de l'état chacun 15 s. par jour pour la solde de 2 volontaires tant que durera leur service

#### Autre forme de souscriptions :

Charles Christophe Julien Gallery Servière prend soumission de donner pendant la durée de la guerre 12 liv. par mois pour l'homme de bonne volonté qui irait aux frontières ou pour sa famille à la volonté de la municipalité, le 17 août 1792. Sur cette soumission il a payé et a été distribué aux familles indigentes qui ont des volontaires aux frontières, 144 liv.

La dame Jorré Lagrette prend soumission de contribuer de 10 liv. par mois pour un volontaire ou sa famille, le 18 août 1792 sur laquelle somme elle a payé 120 liv. qui a été distribuée aux familles qui ont des volontaires aux frontières.

Le sieur Letourneur du Parc prend soumission de contribuer de 39 liv. par an tant que durera la guerre en faveur des femmes et enfants des volontaires de la commune qui sont sur les frontières.

Le citoyen Roussel La Prairie a promis 10 liv. par mois en faveur du citoyen Remon Bomée volontaire le 17 juillet 1792 l'an 4 de la liberté.

Charles Jean Etienne Thomas prend la soumission de donner aux femmes ou enfants de ceux qui iront aux frontières le quart de son traitement de procureur syndic y compris la soumission faite au club sur cette souscription il a payé 600 liv.

Pierre Le Bouc Duval apoticaire prend soumission de nourrir et entretenir et donner l'éducation à l'enfant de Martin Blondel pendant la guerre; a payé plusieurs mois.

Pierre Ricard donne à Henry Gallot partant pour les frontières un sabre avec son baudrier de valeur de 20 liv. et se charge de la nourriture et entretien du fils dudit Gallot.

Julien Ruault fils en outre les 10 liv. ci-après souscrit pour un habit, veste, culotte uniforme avec paire de bas et une paire de guêtres.

Jean-Baptiste Lenormand offre un habit, veste, culotte, bas et souliers avec une somme de 125 liv. et a payé.

Jean François Julien Siméon Roullin a payé 300 liv.

François Alexandre Leroy en outre les 200 liv. cy-dessus a souscrit pour 6 chemises, 2 paires de souliers, 2 paires de guêtres en déduction des fournitures que la nation donne. Plus a payé aux volontaires 25 liv.

Etienne Bourdon administrateur à ce directoire a payé 62 liv. 10 s.

Jean Baptiste Lhomet offre le sabre, giberne, baudriers et habit de son fils.

Bourdon juge du tribunal a donné 100 liv.

Le Roy Lauguënnière a payé 20 liv.

Henry François Dufay Premont a payé 246 liv.; donne de plus son habit d'uniforme.

Duhamel des Landelles a payé 55 liv. en numéraire plus 5 liv. en assignats.

Sabatier Sollibréal a donné 25 liv.. offre de plus sa redingote bleue.

Jacques Thomas Verraquin Desbouillons a payé 140 liv.

François Guillois greffier du tribunal a promis partie des travaux de son greffe au citoyen Métaire volontaire au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Orne.

Le frère Le Royer fils a fait don de son habit de garde national.

La citoyenne Saint Martin a donné 50 liv.

Michel Hervy a payé 50 liv.

Charles Battier a payé 50 liv.

Louis Eléonor Perrier a payé 25 liv.

Ruault Duplessis et sa femme ont payé 75 liv. plus 15 liv. : 90 liv.

Delahaye Desnos a payé 15 liv.

Les deux frères Ledemé ont payé 100 liv.

Hedon Poussinière a payé 100 liv.

René Gravaut a payé 10 liv.

Les deux frères Caillebotte ont payé 600 liv. plus 2 sabres, 2 gibernes et leurs baudriers.

Guillaume Ferré Desferrier a payé 150 liv. plus s'oblige de donner pendant la guerre 15 liv. par an aux familles des défenseurs de la patrie de notre commune.

Le citoyen Capelle a payé 50 liv.

Julien Ruault a payé 10 liv. en outre la souscription ci-devant 10 liv.

Le Landais Charles Christophe a payé 40 liv.

Etienne Jean Guillard a payé 5 liv.

Pierre Le Bon Duval souscrit pour 15 liv.

Michel Louis Barbotte a payé 5 liv.

Jean Philippe Girault a payé 3 liv.

Les instituteurs du collège donnent un habit d'uniforme et 150 liv.

Dodun a donné la somme de 100 liv.

La veuve Charles Mary a payé 17 liv.

François Dumesnil Boucher a payé 50 liv.

François André Pellier Roirie a promis 25 liv. par mois en faveur de Jean Gilles Etienne Du-bois Sonclère Carolé pour la défense de la patrie jusqu'à son retour.

Pierre Caillebotte père a payé 30 liv.

Jean Antoine Anne Robbes fils aîné a payé 15 liv.

Hedon Simonnerie a payé 30 liv.

Verraquin d'Avrilly a payé 55 liv.

Queudeville 10 liv.

Michel Lhommes 1 liv. 10 s.

Langlois 5 liv.

Clouet fils 10 liv.

Le curé 1 liv. 10 s.

Guillaume Bonaventure Barbotte 25 liv.

Bougiard 1 liv. 5 s.

Nicolas Pallouet 5 liv.

Renaudière fils François Demesnil 25 liv.

Jouault 3 liv.

Jean Pattier compagnon cordonnier 10 s.

Pierre Courteille compagnon tailleur 10 s.

Lainé juge 15 liv.

Etienne Allout 2 liv.

Roulleaux Lapente 25 liv.

Latournerie 5 liv.

Veuve Roullier Martinière 5 liv.

Pellier Roirie 5 liv.

Gislane a payé 3 liv.

Duclos a payé 10 s.

Renard aubergiste a payé 3 liv.	Gasparpoutier Bolachère a payé 10 liv.
La veuve Roullier Thomassière a payé 15 liv.	Dubourg 1 liv. 10 s.
La veuve Perrier Boisdareix a payé 20 liv.	Jacques Roger 10 s.
La veuve Besnucheux 10 s.	La veuve Rossignol Dubois 1 liv.
Jacques Petron 1 liv. 10 s.	François Guillois 1 liv. 10 s.
Delende Louis 15 s.	Lelièvre Provostière 10 liv.
Guillaume Dumesnil 1 liv.	Rougette fils 15 liv.
Pierre Langlois 25 liv.	Pepin Chirurgien 10 s.
Mathieu Frilons 2 liv.	Pierre Jean Jacob Renard Megissier 1 liv. 10 s.
Alexandre dit Dujardin 20 liv.	Veuve Neuville 6 liv.
La Vve Nicolas Papin 5 liv.	Dumesnil avoué 5 liv.
Le Provost le jeune 12 liv. 10 s.	Thebault 1 liv. 10 s.
Manoury 1 liv. 10 s.	Garnier Lafosse 25 liv.
La Vve Bouvet Desbordeaux 20 liv.	Charles Thomas Leprovost 40 liv.
Veuve Gillebert Jaunnière 7 liv.	Bois Rousset 40 liv.
Gaupunace 5 liv.	Servière 40 liv.
Adrien Louvet 10 s.	Duparc 10 liv.
Bernard Valmont 5 liv.	Desdemaines 4 liv. 5 s.
Hervey 5 liv.	Rousel Prairie 50 liv.
Leroux 1 liv.	Vannerie 5 liv.
Le Herpeur Desauclins 10 s.	Pottier Boisvesin 5 liv.
Delende 10 s.	

P.c.c. GUILLARD (secrét. greffier).

Etat des offrandes par les comm. et particuliers du distr. ; Du 10 brum. II au 25 flor. II

Noms des communes ou des particuliers	Nature des Dons	Dates des Dons	Leur destination	Observations
Duhamel Deslandelles de Domfront	1 habit, 1 gilet, 1 culotte, 1 caleçon et 1 paire de bas	10 Bru- maire	Pour les dé- fenseurs de la patrie	Délivré à un des volontai- res de la le- vée du 24 fr.
Royer père de Domfront	1 paire de souliers	"	"	
Lainé juge du tribu- nal	2 chemises neuves	"	"	
Guillemard de La Ferrière	1 paire de souliers	"	"	
Le C. Graindorge de Echalou	3 cuillers, 3 four- chettes, 1 cuiller à ragout pesant ensemble 2 marcs 1/2 et une selle	"	"	
Langlois secrétaire du district	1 habit d'uniforme et l'habillement d'un volontaire	"	"	Délivré à un volontaire
Garnier maire de Beauchêne	2 chemises	"	"	